

Extrait d'un volume de notre collection TÀP

<http://www.editions-beauchesne.com/index.php?cPath=180>

I

Lecture et diffusion de la Bible en France

Les études bibliques portent habituellement, et non sans raison, sur le texte même de la Bible, mais ce phénomène est d'une ampleur tellement écrasante que l'on peut s'étonner que si rares soient les recherches traitant d'histoire du livre, de bibliographie, de bibliographie matérielle, de textologie comparant les éditions, les états et les émissions, ou de sociologie de la lecture... un livre ayant, après tout, pour objet principal d'être lu. Comment le texte, sous une forme ou une autre, parvenait-il aux hommes du XVIII^e siècle et comment le recevaient-ils ? Le problème est complexe, difficile, encore à peu près neuf et, en un sens, peut-être à jamais impossible à appréhender dans sa totalité et sa richesse. Tenter d'approcher globalement le thème de la lecture de la Bible dans la France du XVIII^e siècle ne peut donc consister aujourd'hui qu'à donner quelques aperçus, dégager quelques lignes d'intérêt, suggérer des pistes de recherche.

LA POSITION DE L'ÉGLISE

— *Demande* : Tous les Chrétiens indifféremment sont-ils obligés de lire l'Écriture ?

— *Réponse* : Non ; car tous ne sont pas capables de la lire ni de l'entendre. Quant à ceux qui sont capables de la lire avec fruit, quoique l'Église n'en ait fait aucun précepte positif, s'ils s'en dispensoient entièrement, ils auroient à se

reprocher de se priver eux-mêmes d'un des moyens les plus utiles qu'ils aient pour nourrir leur piété, et de négliger celle de toutes les lectures qui est la plus capable de leur inspirer des sentimens Chrétiens. Mais il faut bien se donner de garde de lire les traductions infidèles que les Supérieurs Ecclésiastiques ont proscrites. Ce sont des sources empoisonnées où en cherchant la vie on ne trouve que la mort...

— *Demande* : Les simples fidèles n'ont-ils pas le droit d'interpréter l'Écriture Sainte, et d'expliquer la tradition dans le sens que chacun d'eux juge le meilleur ?

— *Réponse* : Non. Ce droit n'appartient qu'à l'Église... Sans quoi la croyance Catholique perdrait cette unité de doctrine qui fait un de ses principaux caractères et seroit sujete à une extrême confusion. C'est ce qui se voit dans toutes les sectes qui permettent aux particuliers d'interpréter l'Écriture Sainte dans le sens qui leur paroît le meilleur. Car chacun l'interprétant suivant ses lumières ou ses préjugés, une seule secte se partage en plusieurs autres qui n'ont souvent entre elles de commun que le nom.

Ces deux questions, ces deux réponses surtout, extraites de l'*Exposition de la doctrine chrétienne* du P. Bougeant¹, datent de 1741 et résument fort bien les principaux points de la position de l'Église catholique. Déjà, nous entrevoyons qu'il faut remettre en cause certaines idées reçues, telles que celle qui veut que l'Église ait alors déconseillé, voire interdit, cette lecture² : loin de l'interdire, elle la recommandait, mais avec une prudence plus ou moins nuancée selon les moments et les voix qui l'exprimaient, redoutant vivement, il est vrai, les traductions, protestantes ou jansénistes notamment, qu'elle jugeait fautives et tendancieuses, et craignant des interprétations personnelles susceptibles de conduire à des erreurs d'appréciation ou à des schismes.

« Tout protestant fut pape, une Bible à la main », avait écrit Boileau dans sa *Satire XII*, pour dénoncer ensuite ce qui restait la hantise de l'Église : l'éclatement en sectes et les discordes en découlant. Une seule autorité, savante, éclairée, devait donc être, selon elle, reconnue et acceptée, celle de la hiérarchie catholique et de ses théologiens. Mais cette donnée étant admise, et elle ne devait pas poser un bien grand problème de conscience à la majorité des fidèles, rien n'empêchait le contact avec la Bible, et il était établi.

1. Le P. Guillaume Hyacinthe BOUGEANT, *Exposition de la doctrine chrétienne par demandes et par réponses*, Paris 1741. — Rééd. 1746.

2. Il existe à ce sujet une manière de désinformation dont il serait intéressant de déterminer les causes et les origines. Dès le milieu du xvii^e siècle, on dénonçait déjà à ce sujet certains mythes : « Les Ministres [protestants] n'ont attiré, et ne maintiennent présentement en leur party en France plusieurs milliers du simple peuple, par autre prétexte plus spécieux, que leur disant et redisant, tant en leurs Presches qu'en leurs livres, avec grandes exaggerations, que la Bible est un livre deffendu parmy les Catholiques... » (F. VÉRON, *Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ*, Paris 1647). Et, au début du xx^e siècle encore, on pouvait lire dans la préface de l'*Histoire de la Bible en France* de Daniel LORTSCH (Paris et Genève 1910) que les « bibles enchaînées » des bibliothèques médiévales étaient le symbole de la situation faite au livre de Dieu par l'Église romaine : interprétation pour le moins surprenante du phénomène bien connu des manuscrits enchaînés non pour leur contenu, mais pour leur rareté et leur valeur.